Belgique : l'Etat condamné à indemniser un détenu dangereux

23/03/2010 à 20h00

Le tribunal civil de Liège a condamné l'État belge à une indemnité forfaitaire de 5.000 euros à titre de dommage moral envers Farid Bamouhammad, 43 ans, de nationalité française, plus connu sous le nom de «Farid-le-fou» qui a été condamné à plusieurs lourdes peines.

*Détenu réputé comme ingérable, **il a agressé plusieurs fois des gardiens de prison.** Transféré d'établissements pénitentiaires à 18 reprises en l'espace de 2 ans, Farid Bamouhammad s'était plaint de conditions de détention exceptionnelles et des mesures disciplinaires qui lui étaient imposées à Lantin et qu'il assimilait à un traitement inhumain et dégradant.*

Il commence sa carrière de délinquant en 1984 et est condamné pour vol. A sa sortie, il commet un hold-up. Il est condamné à 5 ans de prison au cours desquels se succèdent bagarres, affrontements avec des gardiens, violences diverses. Deux ans plus tard, Farid se retrouve à la prison de Mons. Evasions, prises d'otages, émeutes… toute y passe.

*En 1997, nouvelle condamnation : 13 ans, pour assassinat et tentative de meurtre sur les auteurs du viol de sa fiancée Nathalie. À sa sortie, **2 ans après**, Nathalie le quitte. Il est expulsé de Belgique et ne peut plus voir sa fille, Farrah. En 2005, il séquestre Farrah et d'autres membres de sa belle-famille. Il tire sur la police. Dix ans de prison.*

Il serait libérable en 2026.

Sources : 1, 2, 3,